

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024**

**Délibération n° 2024\_082**  
**FESTIVAL ARTS ET VENDANGES 2024 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH.

**SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR**

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que depuis 2002, le centre socio-culturel Arts et Loisirs d'Arlac organise avec succès le Festival « Arts et Vendanges » destiné à saluer le retour d'une culture de la vigne d'un secteur viticole ancestral.

Le projet Arts et vendanges s'articule depuis plus de 20 ans, autour d'un évènement solidaire et culturel devenu aboutissement d'actions et de partenariats divers qui réunit les habitants du quartier et de la commune de Mérignac au moment des vendanges pour consacrer des lieux symboliques (Château Luchey Halde) autour de la Culture, de la Vigne et des produits du terroir.

Piloté par un collectif d'habitants et des partenaires, ce projet s'inscrit dans le projet social global de l'association agréée centre social depuis 2007.

Cette 20<sup>ème</sup> édition d'Arts et vendanges maintient ses engagements : gratuité, spectacles de qualité et populaire, convivialité et production locale.

La création d'une école du spectateur en 2022 avait permis de renforcer la participation bénévole. Cette dynamique se poursuit avec une meilleure implication des habitants via le collectif en charge de la coordination de l'évènement.

Le Chateau du Luchey-Halde accueillera le repas convivial et les spectacles vivants tous publics.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 35 683 € en tenant compte des valorisations des moyens humains et logistiques réunis par l'association et la Ville de Mérignac.

<b>BUDGET PREVISIONNEL ARTS ET VENDANGES 2024</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Programmation	11 033,00 €	Subvention Ville de Mérignac	15 000,00 €
Régisseurs intermittents	2 000,00 €	Restauration + stands producteurs	10 183,00 €
SACEM	1 100,00 €	IDDAC	2 500,00 €
Transport compagnies	1 500,00 €	Luchey Halde	2 000,00 €
Achats divers	7 450,00 €		
Salaires	6 600,00 €		
Emploi des Contributions Volontaires en Nature	6 000,00 €	Emploi des Contributions Volontaires en Nature	6 000,00 €
<b>Total charges</b>	<b>35 683,00 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>35 683,00 €</b>

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2024.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 06 juin 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur de l'association Arts et Loisirs d'Arlac pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival Arts et Vendanges ;

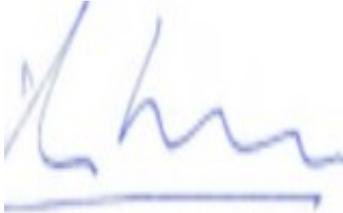
**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 45 voix pour

N'a pas pris part au vote : Madame Marie-Eve MICHELET

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



**Jean-Pierre BRASSEUR**  
Secrétaire de séance



**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOLET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*